



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
DU 07 FEVRIER 2023

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du dernier compte rendu,

DELIBERATIONS :

- Débat d'Orientation Budgétaire 2023,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Les convocations ont été transmises le 31 janvier 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février, les membres du Comité Syndical de Regroupement Pédagogique des Environs de Clévilliers se sont réunis à vingt heures, en session ordinaire à la mairie de Clévilliers, sous la présidence de Monsieur Alain BELLAMY, Président.

Étaient présents : Monsieur BELLAMY Alain, Président, Mmes DENIEAULT Hélène, HEITZ Marianne, LEGAZ Jennifer, LEGRAND Laure, Messieurs LE NINAN Christophe, POPOT Pierre-Marie, PHILIPPE Jean-Louis (suppléant).

Étaient excusés : Madame TREFFEL Valérie ayant donné pouvoir à Monsieur POPOT Pierre-Marie, Madame FERNANDEZ Laurianne.

Étaient absents : Madame LEFEBVRE Carine, MM. MOUILLERE Cédric et FALEZAN Olivier.

Secrétaire de séance : Hélène DENIEAULT

***Désignation d'un secrétaire de séance**

Hélène DENIEAULT est élue secrétaire de séance.

*** Approbation du compte rendu du dernier conseil syndical**

- Le compte rendu du 28 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Président expose le rapport d'orientation budgétaire 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, de prendre acte du rapport ci-annexé, relatif au débat d'orientation budgétaire 2023.

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET DU SIRPEC - EXERCICE 2023

I – Les grandes lignes des résultats de l'exercice 2022

Les orientations du budget 2023 doivent tenir compte du compte administratif de l'exercice 2022 qui dégage un résultat de clôture bénéficiaire au niveau de la section de fonctionnement et investissement :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET SIRPEC 2022

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	part affectée à l'investissement 2022	Exécution 2022 dépenses	Exécution 2022 recettes	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	28 036.05 €	- €	454 965.82 €	456 554.42 €	1 588.60 €	29 624.65 €
Investissement	- 55 449.55 €	55 449.55 €	120 902.36 €	126 954.64 €	6 052.28 €	6 052.28 €
Total	- 27 413.50 €	55 449.55 €	575 868.18 €	583 509.06 €	7 640.88 €	35 676.93 €

En section de fonctionnement, le résultat courant est excédentaire de 1.588,60 €.

Le total des dépenses nettes s'élève à 454.611,42 € pour une prévision de 474.714,55 €
Les prévisions au niveau des charges réelles ont été exécutées à 95,84%.

Le total des recettes nettes s'élève à 456.554,42 € pour une prévision à de 446.678,50€
Les prévisions au niveau des recettes réelles ont été exécutées à hauteur de 102,21%.

Le résultat de fonctionnement tenant compte de l'excédent reporté de 2021 est de **29.624,65 €**

En section d'investissement, le résultat courant est excédentaire de 6.052,28 €.

Le total des dépenses nettes s'élève à 120.902,36 € pour une prévision de 128.093,55 €
Les prévisions au niveau des charges réelles ont été exécutées à 94,39%.

Le total des recettes nettes s'élève à 126.954,64 € pour une prévision à de 128.093,55€
Les prévisions au niveau des recettes réelles ont été exécutées à hauteur de 99,11%.

Le résultat d'investissement tenant compte du déficit reporté 2021 (apuré par l'excédent de fonctionnement capitalisé)

est de **6.052,28 €**.

Le résultat cumulé qui tient compte des reports excédentaires de l'exercice 2022 est de **35.676,93 €**.

Débat :

Monsieur Jean-Louis PHILIPPE demande si le SIRPEC est éligible au bouclier tarifaire relatif au tarif de l'électricité. Monsieur le Président répond que le SIRPEC ayant des contrats « tarif bleu », il aura une hausse maximum de 15%, comme pour les particuliers. Le contrat groupe de Chartres Métropole ne concernait pas les syndicats intercommunaux (d'où le maintien des « tarif bleu » au SIRPEC).

Actuellement, le montant des aides possibles n'est pas connu (pour les communes qui font partie du contrat groupe de Chartres Métropole).

Madame Jennifer LEGAZ rappelle que chaque situation est différente.

II – Les masses du budget 2023

II-1 L'évaluation des principales recettes de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

Chapitres	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
002	79 526.80 €	28 036.05 €	-51 490.75 €	-64.75	29 624.65 €	1 588.60 €	5.67
013	2 430.05 €	7 220.20 €	4 790.15 €	197.12	2 500.00 €	-4 720.20 €	-65.37
70	110 389.75 €	112 484.80 €	2 095.05 €	1.90	110 000.00 €	-2 484.80 €	-2.21
74	295 862.00 €	336 847.31 €	40 985.31 €	13.85	422 440.66 €	85 593.35 €	25.41
75	57.18 €	0.51 €	-56.67 €	-99.11	- €	-0.51 €	-100.00
76	1.60 €	1.60 €	0.00 €	0.00	1.60 €	- €	0.00
total	488 267.38 €	484 590.47 €	-3 676.91 €	-0.75	564 566.91 €	79 976.44 €	16.50

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
013	2 500.00 €	2 500.00 €	- €	0.00
70	110 000.00 €	110 000.00 €	- €	0.00
74	334 177.00 €	422 440.66 €	88 263.66 €	26.41
76	1.50 €	1.60 €	0.10 €	6.67
total	446 678.50 €	534 942.26 €	88 263.76 €	33.08

Chapitre 013 : atténuation de charges

Les atténuations de charges sont les remboursements reçus de la CPAM (pour les contractuels) et l'assurance statutaire pour tout arrêt de travail des agents. Elles sont estimées à l'identique qu'en 2022.

Chapitre 70 : produits des services du domaine et ventes diverses

Cela correspond aux factures de cantine-garderie-étude dirigée. Prévision à l'identique qu'en 2022.

Chapitre 74 : dotations et subventions

En matière de recettes, la participation des communes est envisagée à la hausse par rapport à 2022 (330.000€). Pour l'exercice 2023, le montant de la participation devrait être de 422.340,00€ afin d'équilibrer le budget 2023.

Débat :

Monsieur Jean-Louis PHILIPPE indique qu'une famille a déménagé de la commune de Briconville en début d'année scolaire 2022/2023 et a emménagé sur la commune de Fresnay le Gilmert. Il faut en tenir compte dans le tableau de répartition par commune.

Monsieur le Maire dit que le nécessaire va être fait.

II-2 L'évaluation des principales dépenses de fonctionnement

Chapitres	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
011	102 388.07 €	137 726.00 €	35 337.93 €	34.51	166 474.00 €	28 748.00 €	20.87
012	282 703.28 €	301 223.16 €	18 519.88 €	6.55	326 393.00 €	25 169.84 €	8.36
65	12 256.56 €	9 931.64 €	-2 324.92 €	-18.97	12 942.00 €	3 010.36 €	30.31
66	7 433.87 €	6 085.02 €	-1 348.85 €	-18.14	4 600.20 €	-1 484.82 €	-24.40
67	- €	- €	0.00 €	#DIV/0!	194.35 €	194.35 €	#DIV/0!
023	- €	- €	0.00 €	#DIV/0!	53 963.36 €	53 963.36 €	#DIV/0!
total	404 781.78 €	454 965.82 €	50 184.04 €	12.40	564 566.91 €	109 601.09 €	24.09

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
011	143 623.00 €	166 474.00 €	22 851.00 €	15.91
012	309 700.00 €	326 393.00 €	16 693.00 €	5.39
65	10 160.00 €	12 942.00 €	2 782.00 €	27.38
66	6 129.00 €	4 600.20 €	- 1 528.80 €	-24.94
67	200.00 €	194.35 €	- 5.65 €	-2.83
023	- €	53 963.36 €	53 963.36 €	#DIV/0!
total	469 812.00 €	564 566.91 €	94 754.91 €	20.17

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce poste représente près de 30% du budget.

Il correspond aux dépenses générales tels que les charges courantes (eau, électricité, gaz qui sont en augmentation en 2023, même avec le bouclier tarifaire limitant à 15% l'augmentation de l'électricité), l'achat de prestation pour la restauration scolaire, le pain, lait, jus de fruit, produits d'entretien (pour la cantine et l'école), le transport scolaire pour les sorties scolaire,

les fournitures scolaires, les charges du personnel communal pour tous travaux de réparation au sein de l'école ou de la cantine, les assurances, les différentes vérifications et entretiens annuels obligatoires.

En 2023, il est prévu une augmentation de près de 16%, du essentiellement au coût des énergies, au désembouage des radiateurs de la cantine et au remboursement des charges du personnel communal des années 2020, 2021 et 2022.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Ce poste représente près de 58% du budget. Les agents du SIRPEC sont au nombre de 11 (+1 CDD) répartis comme suit :

- 1 secrétaire de mairie
- 1 agent administratif
- 1 agent accompagnateur de bus / responsable service cantine
- 4 agents pour la garderie de matin et du soir
- 3 agents ATSEM
- 5 agents pour la surveillance du midi
- 4 agents pour le service cantine
- 1 agent CDD en remplacement d'un agent cantine en cas de besoin.

Les agents sont en charge de plusieurs postes.

En 2023, il est prévu une augmentation de plus de 5% en prévision des augmentations possibles du SMIC.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce poste représente un peu plus de 2% du budget.

Il correspond au brevets et licences informatiques, frais de fonctions du Président et vice-président, subventions accordées aux associations.

En 2023, il est prévu une augmentation de plus de 27%, du essentiellement à la subvention accordée aux cléviloups en 2023 (non demandée en 2022).

Chapitre 66 : Charges financières

Ce poste représente moins de 1% du budget et est en diminution de près de 25% en 2023.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement (opération d'ordre)

Ce poste représente près de 10% du budget. Il permet d'abonder la section d'investissement.

II-3 L'évaluation des principales recettes d'investissement

Evolution des recettes réelles d'investissement :

Chapitres	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
10	34 140.46 €	56 863.97 €	22 723.51 €	66.56	4 000.00 €	- 52 863.97 €	-92.97
13	4 570.00 €	10 090.67 €	5 520.67 €	120.80	16 043.00 €	5 952.33 €	58.99
16	- €	60 000.00 €	60 000.00 €	#DIV/0!	- €	-60 000.00 €	-100.00
total	38 710.46 €	126 954.64 €	88 244.18 €	227.96	20 043.00 €	- 106 911.64 €	-84.21

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
10	56 863.55 €	4 000.00 €	- 52 863.55 €	-92.97
13	11 230.00 €	16 043.00 €	4 813.00 €	42.86
16	60 000.00 €	- €	- 60 000.00 €	-100.00
021	- €	53 963.36 €	53 963.36 €	#DIV/0!
total	128 093.55 €	74 006.36 €	- 54 087.19 €	-42.22

Chapitre 10 : dotations fonds divers et réserves

Cela représente le FCTVA (sur les investissements N-2) et l'excédent de fonctionnement capitalisé servant à apurer les déficits d'investissement. Elles sont estimées avec une diminution de près de 93% car il n'y a pas eu de déficit d'investissement en 2022.

Chapitre 13 : subventions

Cela correspond aux subventions accordées pour des travaux d'investissements. En 2023, il y a une augmentation de plus de 42% car subventions ont été demandées auprès de la DETR et de la DSIL, en plus du FDI.

Débat :

Monsieur Jean-Louis PHILIPPE dit que les collectivités sont limitées à 2 dépôts de dossier DETR DSIL.

Monsieur le Président indique qu'un accord de débiter les travaux a été reçu, sachant que cela ne vaut pas attribution de subvention.

Chapitre 16 : Emprunt

En 2023, aucun emprunt ne sera contracté.

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre)

Il permet de couvrir au minimum le remboursement des emprunts (capital).

II-4 L'évaluation des principales dépenses d'investissement

Chapitres	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
001	32 384.42 €	55 449.55 €	23 065.13 €	71.22	- €	- 55 449.55 €	-100.00
16	32 698.57 €	43 098.66 €	10 400.09 €	31.81	47 658.64 €	4 559.98 €	10.58
21	24 507.02 €	22 354.15 €	-2 152.87 €	-8.78	32 400.00 €	10 045.85 €	44.94
total	89 590.01 €	120 902.36 €	31 312.35 €	34.95	80 058.64 €	- 40 843.72 €	-33.78

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
001	55 449.55 €	- €	- 55 449.55 €	-100.00
16	43 099.00 €	47 658.64 €	4 559.64 €	10.58
21	29 545.00 €	32 400.00 €	2 855.00 €	9.66
total	128 093.55 €	80 058.64 €	- 48 034.91 €	-37.50

Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté

Pas de déficit d'investissement en 2022, donc pas de report en 2023.

Chapitre 16 : Emprunt

Ce poste représente plus de 59% du budget. Il correspond au remboursement en capital des emprunts contractés. Il est prévu une augmentation de plus de 10% sur le budget 2023.

Il reste 5 emprunts qui se terminent :

02/2024
03/2026
01/2027
09/2027

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Ce poste représente un peu plus de 40% du budget.

Il correspond aux investissements programmés.

En 2023, il est prévu une augmentation de près de 45%. Les travaux sont le passage en LED de tous les bâtiments du SIRPEC en vue de faire des économies d'énergies, le remplacement d'un tableau numérique dans une classe de primaire (un des premiers mis en place) et le remplacement du four de la cantine (vieux de près de 20 ans).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Prochaine réunion :**
- Mercredi 8 mars : vote du budget 2023

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 45.

Le Président,
Alain BELLAMY

la secrétaire de séance,
Hélène DENIEAULT